MUNICIPALITÉ DE

LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2022-06-82 pour la zone V-9 (Lac Bibite)

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

Le présent avis public, donné par la soussignée, indique que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2022, le conseil municipal de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord a adopté la résolution de contrôle intérimaire 2022-06-82 - adoption d'une résolution de contrôle intérimaire pour la zone V-9 (Lac Bibite).

Cette résolution vise à interdire, dans la zone V-9 au lac Bibite, toutes nouvelles utilisations du sol, nouvelles constructions de demandes d'opérations cadastrales. Cette interdiction ne visera pas la construction ou la modification des quais, remises, bécosses, balcons, abris à bois, ou les systèmes sanitaires.

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de son adoption le 11 juin 2022.

Donné à Mont-Tremblant, ce 14 juin 2022.

Stephanie Carriere
Directrice Générale et Secrétaire-trésorière